Québec

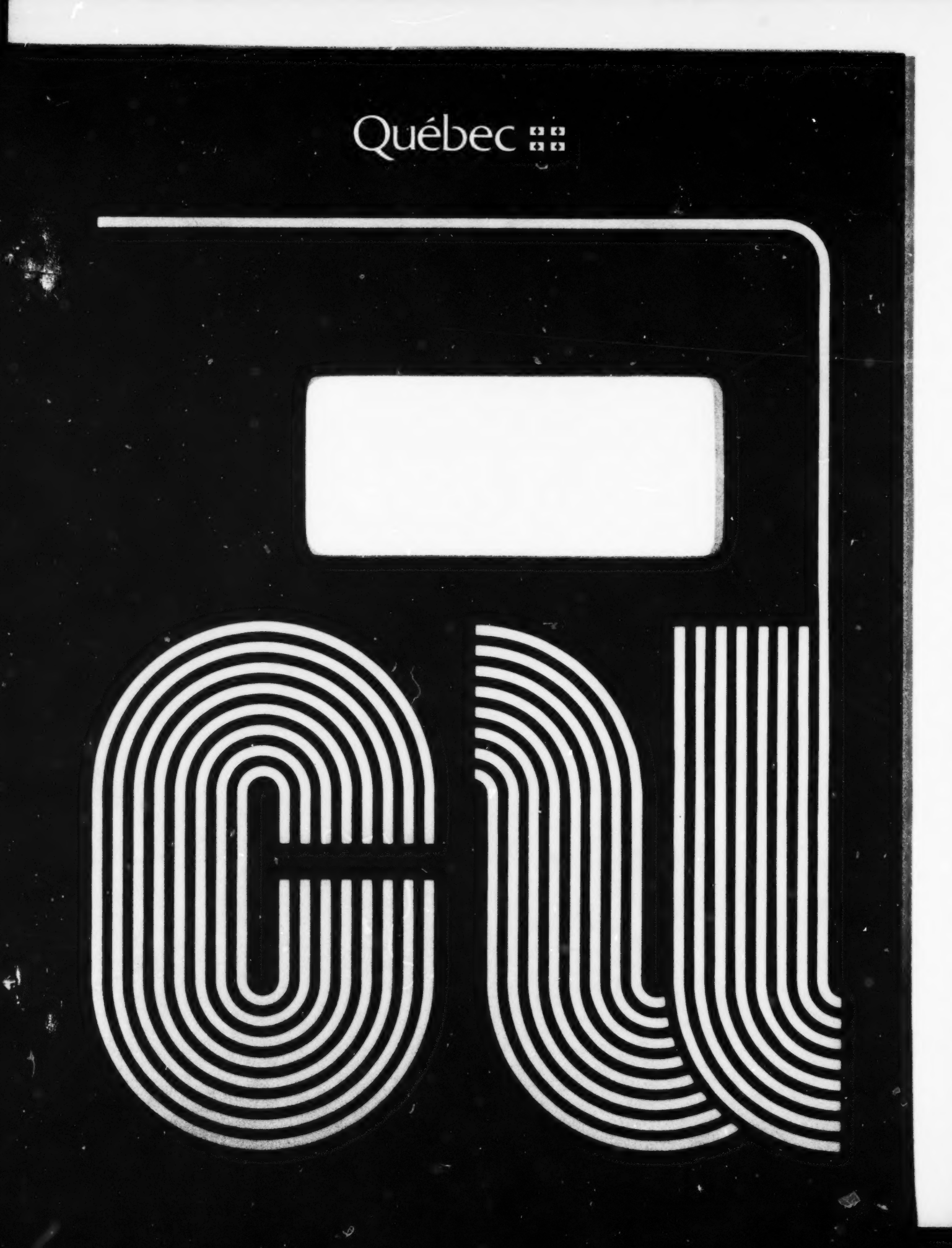

PROGRAMME DE MAÎTRISE "ON PUBLIC POLICY AND PUBLIC ADMINISTRATION" DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA APPROUVÉ SOUS CONDITIONS EN 1980.

Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Code: 2301-0052

Gouvernement du Québec 1986

Dépôt légal: quatrième trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Avis no. 86.4
ISSN - 0709-3985
ISBN - 2-550-16887-9

RESUME

Dans son avis no 79.10 (6 mars 1980), le Conseil des universités recommandait, sous trois conditions, d'autoriser l'Université Concordia à implanter un programme de maîtrise "on Public Policy and Public Administration". La troisième de ces conditions consistait en l'obligation pour l'Université Concordia de soumettre son nouveau programme à une évaluation et à en transmettre les résultats, 5 ans après l'implantation du programme, au Comité des programmes.

Le programme a été implanté en janvier 1981 et l'Université Concordia a envoyé au Comité, en octobre 1986, le rapport d'évaluation requis ainsi qu'un rapport d'évolution.

Les conclusions du rapport d'évaluation sont satisfaisantes. De plus, les informations contenues dans le rapport d'évolution montrent, d'une part, que les deux premières conditions dont était assorti l'avis du Conseil no 79.10 ont été également remplies et, d'autre part, que les taux d'attractivité et de productivité du programme s'avèrent très valables.

Le Conseil des universités recommande donc au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de reconnaître que l'Université Concordia a satisfait aux trois conditions dont était assorti l'avis du Conseil no 79.10.

TABLE DES MATIERES

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME 1

2. HISTORIQUE DU DOSSIER 1

3. EXAMEN DES RAPPORTS D'EVALUATION ET D'EVOLUTION 2

4. RECOMMANDATION 3

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

- Nom du programme: Master of Arts on Public Policy and Public Administration

- Appellation et abréviation du grade: Master of Arts (M.A.)

- Nom de l'établissement: Université Concordia

2. HISTORIQUE DU DOSSIER

Dans son avis no 79.10, daté du 6 mars 1980, le Conseil des universités recommandait au ministre de l'Education:

> "... d'autoriser l'implantation à l'Université Concordia d'un programme de deuxième cycle en analyse politique et en administration publique (Master on Public Policy and administration) conduisant à l'obtention du grade de Maître ès arts (M.A.) aux conditions suivantes:
>
> 1° QUE l'Université Concordia procède, avant l'implantation du programme, à l'engagement de deux professeurs ayant une compétence en administration publique et dont la spécialité serait la politique canadienne et québécoise;
>
> 2° QUE l'Université Concordia modifie le titre de son programme comme il est indiqué ci-dessus afin d'en faire ressortir clairement le caractère professionnel[1];
>
> 3° QUE l'Université Concordia fasse parvenir au Comité conjoint des programmes, dans cinq ans, les résultats de l'évaluation à laquelle elle devra soumettre son nouveau programme de maîtrise comme le recommande l'avis de qualité du Sous-comité permanent d'évaluation des programmes de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec".

---

1 Dans le dossier de présentation soumis à l'époque par l'Université Concordia, le projet portait le titre suivant: Master of Arts in Political Science (Public Policy and Administration).

L'Université Concordia a transmis au Comité des programmes, en octobre 1986, le rapport d'évaluation demandé dans la 3e condition dont était assortie la recommandation du Conseil ainsi qu'un rapport d'évolution préparé selon les standards établis par le Comité.

3. EXAMEN DES RAPPORTS D'EVALUATION ET D'EVOLUTION

Le rapport d'évaluation a été réalisé, en mars 1985, par un évaluateur externe aux compétences reconnues dans le milieu. Ainsi qu'a pu le constater le Comité, les résultats de cette évaluation sont satisfaisants. L'évaluateur résume ses conclusions en écrivant: "The Concordia program exhibits most of the basic patterns of strength and weakness that attend the first three years[1] of birth of any such program".

Par ailleurs l'examen du rapport d'évolution a permis au Comité de constater, entre autres, ce qui suit:

- conformément à la 1re condition dont était assortie la recommandation du Conseil, le Département de science politique de l'Université Concordia a procédé à l'engagement de deux professeurs spécialisés dans les domaines précisés par le Conseil; l'un de ces deux professeurs a quitté par la suite l'Université Concordia pour l'UQ (UQAM), mais il a été remplacé par un autre professeur spécialisé dans les mêmes domaines;

- tel que cela apparaît au point 1, le titre du programme a été modifié dans le sens indiqué par le Conseil dans la 2e condition dont était assortie sa recommandation;

- les données statistiques relatives aux inscriptions enregistrées et aux diplômes décernés dans le cadre du programme, depuis son implantation en janvier 1981, s'avèrent tout à fait dans la norme, voire au-dessus. Voici ces chiffres:

---

1 En réalité, cette évaluation a été effectuée quatre ans après l'implantation du programme puisque celle-ci remonte à janvier 1981.

. **inscriptions** (sessions d'automne):

1981	1982	1983	1984	1985	Total
22 (T.C.)	9 (T.C.)	28 (T.C.)	25 (T.C.)	12 (T.C.)	96 (T.C.)
3 (T.P.)	1 (T.P.)	3 (T.P.)	2 (T.P.)	0 (T.P.)	9 (T.P.)
25	10	31	27	12	105

. **diplômés:**

1982	1983	1984	1985	Total
3	4	10	9	26

Le Comité ne peut donc que reconnaître que l'Université Concordia s'est conformée aux trois conditions dont était assorti l'avis du Conseil ayant recommandé l'implantation de son programme, tout en se déclarant satisfait de l'évolution de ce programme.

4. RECOMMANDATION

Le Conseil a endossé l'analyse du Comité des programmes et a adopté, par conséquent, la recommandation qui suit.

ATTENDU l'avis du Conseil des universités no 79.10 (6 mars 1980), ayant recommandé au ministre de l'Education d'autoriser l'Université Concordia à implanter un programme de maîtrise "on Public Policy and Administration";

ATTENDU que cette recommandation d'implantation était assortie des trois conditions suivantes:

> "1° QUE l'Université Concordia procède, avant l'implantation du programme, à l'engagement de deux professeurs ayant une compétence en administration publique et dont la spécialité serait la politique canadienne et québécoise;
>
> 2° QUE l'Université Concordia modifie le titre de son programme comme il est indiqué ci-dessus afin d'en faire ressortir clairement le caractère professionnel;

3° QUE l'Université Concordia fasse parvenir au Comité conjoint des programmes, dans cinq ans, les résultats de l'évaluation à laquelle elle devra soumettre son nouveau programme de maîtrise comme le recommande l'avis de qualité du Sous-comité permanent d'évaluation des programmes de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec."

ATTENDU l'implantation du programme en janvier 1981;

ATTENDU la transmission par l'Université Concordia, en octobre 1985, du rapport d'évaluation requis ainsi que d'un rapport d'évolution;

CONSIDERANT le caractère satisfaisant dudit rapport d'évaluation et, partant, le respect par l'Université Concordia de la troisième condition dont était assorti l'avis du Conseil no 79.10;

CONSIDERANT que les renseignements fournis dans le rapport d'évolution montrent que les deux premières conditions dont était assorti l'avis du Conseil no 79.10 ont été remplies et que le programme a été suffisamment attractif et productif;

le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

(de déclarer que l'Université Concordia a satisfait aux
(trois conditions dont était assorti l'avis du Conseil des
(universités no 79.10 ayant recommandé l'implantation de son
(programme de maîtrise "on Public Policy and Public Administration".

Cette recommandation a été adoptée lors de la 177e séance du Conseil des universités, tenue le 20 novembre 1986.